



Commune de VILLELONGUE-de-la-SALANQUE

22 avenue du Littoral
66410 VILLELONGUE DE LA SALANQUE

Procédure de sélection préalable à la mise à disposition pluri annuelle du domaine public communal en vue de l'exploitation d'une activité ludique

« Jeux d'enfants » Site du "Parcours de Santé"

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS :

Le 14 avril 2025 à 14 heures

CAHIER DES CHARGES

LIEU D'IMPLANTATION

Située dans le département des Pyrénées-Orientales (Occitanie), proche de la mer (3.5 km) et dans la deuxième couronne de Perpignan (12 km), Villelongue-de-la-Salanque accueille une population de 3371 habitants.

Rattachée à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, Villelongue de la Salanque bénéficie de nombreux services au niveau des transports, de la santé, de l'éducation, des commerces, ... et d'une vie associative dynamique.

Le site dénommé « Parcours de santé », parc municipal de sports et de loisirs est situé avenue du Littoral, à l'entrée de ville en arrivant de Sainte Marie La Mer.

Aménagé autour des loisirs de plein air, c'est un lieu de convivialité intergénérationnel qui abrite depuis l'été dernier une guinguette permettant aux Villelonguets de se retrouver, pour se restaurer en plein air, en famille ou entre amis et favoriser le lien social.

CARACTERISTIQUES

Afin de compléter l'offre de jeux déjà installés au sein du « Parcours de Santé », la commune souhaite mettre, à disposition d'un prestataire, un emplacement de 765 m², clôturé, situé à proximité de la guinguette, afin d'y exercer l'exploitation d'une activité ludique destinée aux enfants à partir de 3 ans ainsi qu'à leurs accompagnants. Les jeux autorisés à être implantés dans le cadre de l'activité ludique sont les suivants :

- Jeux en bois géants
- Jeux d'arcades
- Jeux sportifs
- 1 structure gonflable maximum
- Animations digitales
- Location de karts à pédales pour les enfants de 3 à 12 ans,
- Ateliers créatifs (maquillage, sculpture de ballons, ateliers écologiques, activités manuelles...)
- Mascottes
- Animations culturelles
- Soirées à thèmes...

Plan de la surface mise à disposition :



AUTRES RENSEIGNEMENTS

La Commune souhaite que les horaires d'exploitation s'alignent autant que possible sur ceux de la guinguette, afin que les enfants puissent profiter des jeux pendant que leurs parents se restaurent tranquillement.

Soit :

Avril, Mai, Juin et Septembre :

Mercredi / Samedi / Dimanche : 10h - 1h00

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 17h00 - 1h00

Juillet et Août et vacances scolaires :

Du Lundi au Dimanche de 10h à 1h00.

L'exploitant devra pratiquer des tarifs abordables et ne pourra pas faire de la vente à emporter salée, ni vendre des boissons.

Il est précisé que l'occupation accordée se fera en contrepartie du versement d'une redevance domaniale mensuelle dont le montant tient compte des avantages de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation.

La commune de Villelongue de la Salanque portera une attention particulière aux projets qui proposeront un concept d'activité ludique adapté et intégré dans l'environnement immédiat qui ne dénature pas le paysage naturel, en cohérence avec les objectifs mentionnés dans cet appel à candidature.